

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Roche-sur-Yon, le 07/04/2023

Les services de l'État dressent le bilan 2022 de la fraude en Vendée

Le Comité Opérationnel anti-fraude de Vendée s'est réuni en séance plénière le vendredi 7 avril 2023, sous la présidence de Gérard GAVORY, préfet de la Vendée, et Yannick LE GOATER, vice-procureur de la République, représentant les tribunaux judiciaires de La Roche-sur-Yon et des Sables-d'Olonne, afin de dresser un bilan de l'année 2022.

Les actions menées conjointement entre les services partenaires¹ et les échanges d'informations organisés au sein de cette instance visent à renforcer la lutte contre le travail illégal, les fraudes aux prestations sociales, les fraudes fiscales et douanières ainsi que les fraudes documentaires et à l'identité.

En 2022, 65 opérations coordonnées (contre 37 en 2021) ont été organisées.

Au total, toutes actions confondues, **60 procès-verbaux (contre 61 en 2021) ont été dressés au titre du travail illégal et 1090 procédures administratives ou judiciaires ont été instruites au titre des fraudes aux finances publiques** (contre 949 en 2021).

Le montant total des préjudices subis et redressés s'élève à 27 600 099 € (contre 16 101 342 € en 2021).

Les orientations de contrôle pour 2022 en Vendée ont porté principalement sur les secteurs de l'hôtellerie-restauration, du bâtiment et des travaux publics et celui du commerce.

Ces actions seront poursuivies et intensifiées en 2023.

¹ Le CODAF regroupe les services de gendarmerie, de police dont la Police aux frontières (PAF), des Douanes, de la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS), de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP), des Finances publiques, du Conseil départemental mais aussi de la Justice et de la protection sociale (URSSAF, CPAM, pôle emploi, CAF, MSA, CARSAT) afin d'apporter une réponse globale et concertée aux phénomènes de fraude.

Service départemental de la communication interministérielle